

DIRECTION VIES ET ACCOMPAGNEMENTS

SERVICE PREVENTION ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ATTESTATION

Je soussigné, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, atteste que la Région Normandie mettra en place, à compter du 1er janvier 2027, un contrat collectif de protection sociale complémentaire couvrant le risque Prévoyance des agents régionaux.

L'adhésion à ce contrat collectif sera obligatoire pour les agents, sous réserve des cas de dispense prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La présente attestation est établie afin de permettre aux agents concernés d'effectuer les démarches nécessaires auprès de leur organisme assureur, notamment en vue de la résiliation de leur contrat individuel de prévoyance.